



Élaborer et gérer un projet associatif

Présentation

Ce module aborde les clefs nécessaires pour toute personne licenciée, qui participe à la vie associative de sa structure en tant que dirigeant, parent, entraîneur, arbitre... salariée et/ou bénévole et qui conjointement s'implique (régulièrement ou ponctuellement) dans le fonctionnement de sa structure en tant que membre actif... élu ou coopté (commission, pôle, service, collectif, CA, BD ...).

Objectifs pédagogiques

Etre capable de :

- Participer avec les dirigeants du club à l'élaboration du projet associatif de sa structure
- Contribuer à la gestion administrative de sa structure en prenant en compte les statuts et règlements de la vie associative, sportive et fédérale
- Participer à la conduite et au suivi de projets au sein de sa structure
- Mobiliser des ressources humaines pour conduire la mise en œuvre du projet, des actions, activités ou tâches de sa structure
- Mobiliser les acteurs de son environnement pour mener à bien ses projets

Contenus

- Les grandes étapes de la méthodologie de projet (diagnostic, objectifs, plan d'actions, moyens mobilisés, budget, indicateurs d'évaluation) pour nourrir le projet de la structure
- Les outils informatiques fédéraux de gestion des clubs et leur utilisation
- La réglementation et son application dans le cadre de la structure associative
- La réalisation d'une action, en s'appuyant sur la méthodologie de projet
- L'utilisation de certaines NTIC pour rédiger son projet
- L'élaboration d'un budget simple
- L'identification et l'implication des bénévoles au service de son projet
- La boîte à outils règlementaire

Temps de formation et Modalités

20 heures de formation dont :

- 6 h de formation à distance en classes virtuelles en présence d'un/d'une formateur.trice
- 14 h de formation à distance en autonomie (dont 7 h de cas pratiques à rendre au/à la formateur.trice)

Conditions d'entrée :

- Être licencié.ee FFHB et âgé.ee de +16ans
- Participer à la vie associative de sa structure

Coût :

- Bénévoles et volontaires en services civiques : 80€ + 50€ de frais d'inscription
- Salariés.ées (prise en charge AFDAS possible) : 240€ + 50€ de frais d'inscription
- Pôle Emploi : 160€ + 50€ de frais d'inscription
- Frais annexes possibles à la charge du stagiaire (hébergement, déplacement, restauration)

Pour une prise en charge via le **Compte Personnel de Formation**, s'inscrire au Bloc de Compétences (BC) : « Contribuer à l'animation sportive de la structure ». Dans ce cas, la formation sera à compléter par le module 4 « Valoriser et promouvoir les activités ». Cf. Fiche BCo2



Elaborer et gérer un projet associatif (suite)



Renseignements :

- Administratifs

6300000.formation@ffhandball.net

- Pédagogiques

COUTERON Valérie

6313000.vcouteron@ffhandball.net

Inscription :

Date limite au 27
septembre 2020



ASTUCE :

Le module 3 «Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif» + le module 4 «Valoriser et promouvoir les activités» donnent le certificat «Contribuer au fonctionnement de la structure» du titre 4 «Éducateur de Handball». Certification sur demande

Secteurs, Journées, Dates

- ➔ Secteur 1 – Alpes Maritimes + Var Est
- ➔ Secteur 2 – Var Centre + Var Ouest + Bassin Aix
- ➔ Secteur 3 – BDR (Bassins Marseille + Martigues)
- ➔ Secteur 4 – BDR Nord + Vaucluse
- ➔ Secteur 5 – Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence. *À partir de 8 stagiaires, le secteur 5 sera composé. Dans le cas contraire, les stagiaires seront répartis dans les autres secteurs*

Période de formation : d'octobre à décembre 2020

Temps 1 : Classe virtuelle 1 et positionnement : dimanche 11 octobre 2020 -10h à 13h

Temps 2 : Formation à distance en autonomie : 7h
(dont 3,5 h de cas pratiques à rendre au/à la formateur.trice)

Temps 3 : Classe Virtuelle 2 : dimanche 13 décembre 2020 - 10h à 13h

Temps 4 : Formation à distance en autonomie : 7h
(dont 3,5 h de cas pratiques à rendre au/à la formateur.trice)

Inscription à la formation* OUVERTE A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE

Cliquez
ici



* Prendre connaissance des Conditions générales de vente et du Règlement intérieur